

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2620

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 3

A l'alinéa 4, après le mot :

"réfléchi",

insérer le mots:

", stable".

EXPOSÉ SOMMAIRE

La stabilité doit être caractérisée pour consolider la décision.